



Engagements RSE

Charte
Fournisseurs
et Prestataires

ENEDIS

SOMMAIRE

1

**Les engagements de
Responsabilité Sociétale d'Enedis** p.4

2

**Les principes engageant
les fournisseurs et
les prestataires d'Enedis** p.6

3

**La démarche commune
de progrès** p.8

4

Annexes p.10



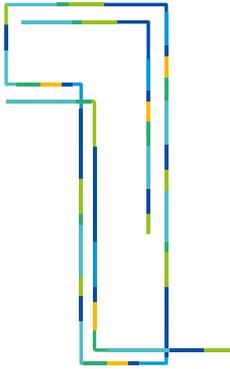
En adhérant en 2012 au Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact), Enedis confirmait son engagement à promouvoir dans ses activités les principes de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). Une démarche traduite dans la politique RSE 2021-2025 de l'entreprise au travers d'une ambition : être une entreprise de service public à impact positif pour la planète, pour les femmes et les hommes, et pour les territoires.

L'obtention, en 2019, du label "Relations Fournisseurs et Achats Responsables" marque la reconnaissance par les pouvoirs publics des actions poursuivies par l'entreprise visant à entretenir au quotidien des relations équilibrées et durables avec ses fournisseurs et ses prestataires.



Enedis s'est dotée d'une politique industrielle destinée à répondre aux besoins d'allocation optimale des compétences internes et de mobilisation autour de ses enjeux de l'ensemble de l'écosystème industriel.

La présente charte a pour vocation à s'appliquer à toutes les relations contractuelles qu'Enedis entretient avec ses fournisseurs et ses prestataires. L'adhésion formelle à cette charte s'organise soit au moment de la qualification technique, soit à l'occasion des appels d'offres.



Les engagements de Responsabilité Sociétale d'Enedis

Enedis se reconnaît pleinement dans les valeurs portées par les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ayant trait aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Enedis respecte aussi les dix engagements du label "Relations Fournisseurs et Achats Responsables" et s'est engagée à promouvoir ces valeurs.

Le projet d'Enedis comporte trois priorités :

- Devenir le service public préféré des Français au service de la transition écologique
- Être la référence industrielle du service public de distribution en Europe
- Contribuer au développement économique durable et soutenir l'économie locale

Avec les objectifs de service suivants :

- Avoir l'un des meilleurs rapports qualité-prix en Europe
- Diviser par 2 le délai de raccordement des clients d'ici 2022
- Rétablir 90 % des clients en 48h en cas d'incident climatique majeur sur le réseau

1.1

Une sous-traitance socialement responsable

Parce que les enjeux liés à la sécurité des personnes, à la performance et à la solidité du réseau de distribution, à la rémunération sont au centre de la relation entre Enedis et ses fournisseurs et prestataires, Enedis agit en mode "entreprise étendue".

Ce concept reconnaît que l'enjeu du donneur d'ordres est indissociable de celui de ses fournisseurs et prestataires. Ce choix s'inscrit aussi dans la politique industrielle d'Enedis :

- Mieux travailler avec ses fournisseurs et ses prestataires et les fidéliser
- Promouvoir la transparence pour éradiquer durablement les accidents graves et mortels
- Partager ses outils de formation
- Mutualiser ses formations dans les segments techniques en pénurie de main d'œuvre



1.2

Une relation équilibrée et soutenue dans la durée avec ses fournisseurs et ses prestataires

Dans le respect des dispositions du code de la commande publique, Enedis favorise les relations dans la durée avec ses fournisseurs et ses prestataires pour leur permettre d'investir dans le développement de leurs propres compétences, de stabiliser leurs emplois, d'assurer des travaux, services et fournitures avec la meilleure qualité dans des conditions de sécurité et de performance accrues, et de faire bénéficier Enedis de leurs capacités d'innovation.



Dans ce cadre, la politique de relations avec les fournisseurs et les prestataires vise à leur donner davantage de visibilité en les informant régulièrement sur ses estimations des besoins, en s'engageant au travers de marchés pluriannuels ou en regroupant ses marchés chaque fois que possible, tout en préservant les conditions d'une concurrence effective et, lorsque cela s'avère nécessaire, en se désengageant de manière anticipée et progressive.

Enedis veille par ailleurs à limiter la dépendance technique et financière réciproque avec ses fournisseurs et ses prestataires. C'est pourquoi Enedis les encourage à s'engager sur des actions et des initiatives positives pour leur organisation (diversification, internationalisation, digitalisation, amélioration des savoir-faire...). Réciproquement, les fournisseurs et les prestataires s'engagent à organiser leurs sources d'approvisionnement pour ne pas mettre en risque les prestations qu'ils réalisent pour Enedis.

1.3

Une politique d'achats et d'approvisionnements transparente, équitable et performante

Les achats et approvisionnements jouent un rôle majeur dans la qualité et l'optimisation des coûts complets des ouvrages du réseau de distribution et de leur exploitation.

Les principales pratiques sur lesquelles se fondent les procédures d'achats et d'approvisionnements d'Enedis respectent sa charte de déontologie, qui repose sur trois valeurs (sens du service, respect et engagement), sa charte de bonnes pratiques pour le règlement des travaux et les engagements du label "Relations Fournisseurs et Achats Responsables" rappelés en annexe.



Les principes engageant les fournisseurs et les prestataires d'Enedis

2.1

Le respect des lois et des réglementations applicables

Tout fournisseur ou prestataire d'Enedis respecte les lois et les réglementations applicables, en particulier en matière environnementale et sociale.

Tout fournisseur ou prestataire d'Enedis s'engage à respecter la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, la déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1967, ainsi que la Déclaration sur les droits de l'enfant de 1959.

Tout fournisseur ou prestataire d'Enedis s'engage à respecter les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment en ce qui concerne la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, l'égalité des rémunérations entre femmes et hommes et l'interdiction de toute discrimination dans l'emploi.

Lorsqu'il contribue aux missions de service public d'Enedis, tout fournisseur ou prestataire veille, conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, à ce que ses salariés et sous-traitants respectent



les principes de laïcité et de neutralité des usagers du service public. En particulier, il s'assure qu'ils ne manifestent pas leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Tout fournisseur ou prestataire s'engage à respecter les principes de la présente charte et à inciter ses propres fournisseurs ou sous-traitants à respecter des engagements de même nature.



2.2

L'éthique

Tout fournisseur ou prestataire d'Enedis s'interdit d'obtenir un marché par le biais de pratiques déloyales.

Tout fournisseur ou prestataire d'Enedis s'interdit de proposer à un salarié d'Enedis cadeau ou avantage non conforme au code anti-corruption d'Enedis.

2.3

La transparence

Tout fournisseur ou prestataire d'Enedis ne communique à Enedis que des informations sincères et fiabilisées, que ce soit lors de la qualification technique ou des appels d'offres.

Via le service en charge de la médiation, tout fournisseur ou prestataire s'engage à informer Enedis dans les plus brefs délais de la découverte de tout manquement interne pouvant porter atteinte à l'image d'Enedis.

2.4

Le respect du code de bonne conduite d'Enedis

Tout fournisseur ou prestataire d'Enedis prend connaissance du code de bonne conduite qu'Enedis publie conformément au code de l'énergie. Dans son activité avec Enedis, il s'engage à contribuer au respect des principes qui y sont affichés.

En particulier, tout fournisseur ou prestataire d'Enedis s'engage à ne pas divulguer les Informations Commercialement Sensibles (ICS) qu'il pourrait être amené à connaître malencontreusement et à signaler immédiatement l'incident à Enedis.

Tout manquement à ces principes peut conduire Enedis à exclure le fournisseur ou le prestataire de ses panels.



3

La démarche commune de progrès

Enedis souhaite progresser chaque année avec ses fournisseurs et ses prestataires sur chacun des principes du Pacte Mondial et des engagements du label “Relations Fournisseurs et Achats Responsables”.

Nous visons zéro accident grave ou mortel pour nos équipes et nos prestataires.

Les risques auxquels peuvent être soumis les personnels sont très souvent de même nature et conduisent, au-delà du respect strict des réglementations, à un partage autour des principes généraux de prévention et des situations d’incidents ou d’accidents. La méthodologie, la formation, les bonnes pratiques sont des thèmes de partenariats à construire avec les fournisseurs, les prestataires et leurs organisations professionnelles aux niveaux local et national.



3.1

La protection de la santé et de la sécurité des salariés

À travers sa charte “Santé sécurité Enedis -Entreprises intervenantes 2021”, Enedis souhaite associer ses fournisseurs et ses prestataires à son ambition en matière de santé et de sécurité des hommes et des femmes qui agissent au service du réseau public de distribution d’électricité.

3.2

Le respect de la politique RSE

Enedis met en œuvre une politique RSE ambitieuse, détaillée en annexe, et axée sur trois piliers : la planète, les femmes et les hommes, et les territoires. Enedis souhaite associer ses fournisseurs et ses prestataires à la réussite de ces engagements.

Enedis a pour objectif de réduire son empreinte carbone de 20 % en 2025 et de contribuer à l’atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Enedis s'attache à communiquer dans ses déclarations de performance extrafinancière sur l'impact social, environnemental et sociétal de ses activités ainsi que ses éléments de stratégie et de perspectives en matière d'achats responsables.

3.3

L'action managériale de professionnalisation sur le thème de la Responsabilité Sociétale

Enedis a conscience que ses nouvelles exigences en matière de Responsabilité Sociétale peuvent conduire, au moment de leur introduction dans les appels d'offres, à une distorsion de concurrence préjudiciable à l'objectif poursuivi de son engagement, à savoir faire progresser tous les acteurs économiques avec lesquels Enedis contractualise dans la dimension de la Responsabilité Sociétale.

Enedis souhaite proposer, en accompagnement externe à son engagement, des actions de professionnalisation destinées à ses fournisseurs et prestataires, en particulier ceux dont la taille constitue une limite à l'investissement dans la formation professionnelle.

3.4

Les audits RSE

Enedis souhaite pouvoir s'assurer le cas échéant que les informations déclaratives de ses fournisseurs et prestataires sont conformes aux faits constatables in situ. Tout fournisseur ou prestataire s'engage à recevoir les auditeurs mandatés par Enedis pour en vérifier l'application.

3.5

Une voie de recours

Enedis offre à ses fournisseurs et ses prestataires une voie de médiation.

Un médiateur "relations fournisseurs" est mobilisable en cas de différend contractuel non résolu avec les interlocuteurs techniques et commerciaux. Il est convenu, pour le succès des médiations, que les principes de neutralité et du respect de la "confidentialité" sont des facteurs clés.

Cette proposition de règlement interne des litiges n'empêche pas le fournisseur ou le prestataire de préférer la saisine du Médiateur des entreprises ou d'un autre dispositif de médiation externe.



Le service en charge de la médiation des achats peut être joint par courrier à :

Enedis - Médiation des achats - 20^{ème} étage
34, place des Corolles - 92079 Paris La Défense Cedex

ou par courriel : mediation-achats@enedis.fr
Chaque message doit être accompagné des documents nécessaires au traitement et à l'analyse de la demande.



Annexes

ANNEXE 1 – LES ENGAGEMENTS DE LA POLITIQUE RSE D'ENEDIS



**POUR
LA PLANÈTE**

- Réduire notre empreinte carbone de 20 % en 2025 et contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050
- Réduire les consommations des bâtiments tertiaires avec un objectif de -40 % en 2030
- Diminuer l'empreinte environnementale du SI Enedis
- Finaliser notre plan d'adaptation aux changements climatiques en 2021 et veiller à minimiser nos impacts futurs sur l'environnement
- Atteindre 100 % des espaces tertiaires en 0 phyto fin 2021 et fin 2022 dans les postes sources (hors zones HTB)
- Préserver la biodiversité
- Atteindre un taux de valorisation matière des déchets de 99 % en 2025
- Supprimer 100 % des plastiques à usage unique d'ici à 2025



**POUR
LES FEMMES ET
LES HOMMES**

- Viser zéro accident grave pour nos équipes et nos prestataires
- Sensibiliser aux risques électriques
- Organiser des challenges Innovations RSE / Hackathons solidaires
- Signaler les manquements à l'éthique
- Promouvoir la diversité, l'inclusion et l'égalité professionnelle



**POUR
LES TERRITOIRES**

- Accompagner les contrats de concession "au modèle" de conventions de partenariat spécifiques en lien avec la RSE
- Engager une consultation large avant tout projet structurant
- Maintenir plus de 50 000 emplois induits grâce aux investissements et achats d'Enedis en France
- Garantir davantage de marchés travaux à allotissement "local"
- Raccorder 12 millions de points de charge pour véhicules électriques et faciliter le raccordement de 67 GW d'énergies renouvelables d'ici à 2035
- Contribuer à l'identification de la précarité énergétique aux côtés des métropoles et des départements d'ici fin 2024
- Maintenir dans la durée le label "Relations Fournisseurs et Achats Responsables"
- Viser 100 % de marchés "Achats Responsables" (> 400 k€) à la fin 2024



ANNEXE 2 – LES 10 ENGAGEMENTS DU LABEL “RELATIONS FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES”

Consultez les engagements du Label “Relations Fournisseurs et Achats Responsables” :
<http://www.rfar.fr/charte-relations-fournisseurs-et-achats-responsables/>

Respecter les engagements permet de développer des relations collaboratives et mutuellement bénéfiques avec les fournisseurs et les prestataires. Les engagements peuvent être résumés ainsi :

- Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs et des prestataires en favorisant les échanges et en respectant les délais de paiement
- Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs et des prestataires, favorable au développement de relations collaboratives
- Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs et les prestataires
- Donner de la visibilité sur l'activité d'Enedis aux fournisseurs et aux prestataires
- Apprécier la compétitivité des offres au regard des coûts complets en prenant en compte l'ensemble du cycle de vie
- Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale en retenant, par exemple, dans les critères de choix des critères environnementaux et sociétaux, en favorisant le recours aux achats solidaires ou en favorisant certaines dispositions dans les marchés du domaine du handicap et de l'insertion
- Favoriser l'investissement et le développement économique au sein de son territoire en privilégiant les fournisseurs locaux et les circuits courts
- S'engager à lutter contre la corruption
- Privilégier la résolution amiable des litiges commerciaux par la voie de la médiation

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Retrouvez-nous sur Internet



enedis.fr



@enedis



enedis.official



enedis.official

ENEDIS

Enedis - Tour Enedis
34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 €
R.C.S. de Nanterre 444 608 442
© Enedis - Direction de la communication et de la RSE